



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déserts médicaux et télémédecine

Question écrite n° 41012

Texte de la question

Mme Nathalie Sarles attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le développement de la télémédecine comme outil pour lutter contre la désertification médicale. Alors que dans de nombreux territoires les installations de nouveaux médecins restent faibles, la télémédecine pourrait être un excellent moyen de permettre aux zones sur-dotées en praticiens médicaux libéraux de contribuer aux soins dans les territoires sous-dotés. La question de la désertification médicale a toujours été abordée sous le prisme de l'installation des jeunes médecins. Alors que se tiennent actuellement des négociations conventionnelles entre les syndicats de médecins et la CNAM, il apparaît nécessaire de mettre également à contribution de cet effort de lutte contre les déserts médicaux les médecins déjà installés. Ainsi il pourrait leur être demandé de pratiquer des consultations en télémédecine sur un nombre d'heures hebdomadaires définis par décret. Ceci permettrait de répartir l'offre médicale solidairement entre territoires. Elle souhaite donc savoir si, dans le cadre du développement de la télémédecine, le Gouvernement envisage d'encourager les praticiens médicaux des territoires présentant une offre importante à consacrer un nombre minimal de consultation à distance à destination des territoires sous-dotés en médecins.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Sarles](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41012

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6808

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)